

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 22-467-1935 promulquant dans la colonie le décret du 21 septembre 1935 portant réduction de 10 p. 100 du montant des intérêts de certaines créances privilégiées, dans les colonies, prototorats et territoires sous mandat solevant du siniatère des colonies.

n° 22-467-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 octobre 1935

Numéro JO  
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro  
31 octobre 1935

### VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 21 septembre 1935, portant réduction de 10 p. 100 du montant des intérêts de certaines créances privilégiées dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, inséré au Journal officiel de la République française des 23 et 24 septembre 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 21 septembre 1935 susvisé portant réduction de 10 p. 100 du montant des intérêts de certaines créances privilégiées dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.